

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°35/CNPAC/2015**

Le **Mardi 03 novembre 2015 à 14h 00**, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) ,avenue Al Arrar Hay Riad-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n°35/CNPAC/2015 relatif à la réalisation, l'impression et la fourniture des articles promotionnels suivants, en lot unique :

- Tee-shirts de différentes tailles
- Casquettes de différentes tailles
- Gilets de taille standard

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du siège du CNPAC (Service Administratif et Moyens Généraux) sis à avenue AL Araâr Hay Riad – Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics sur internet ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire, libellé au nom du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation, est fixé à 30 000 DH.

Le coût des prestations est estimé à **2 300 000 DH TTC**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC (du 11 février 2014). Ledit règlement est téléchargeable en format PDF sur le site internet du CNPAC : [www.cnpac.ma](http://www.cnpac.ma).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du CNPAC, sis à avenue Al Araâr, Hay Riad – Rabat, au plus tard le **mardi 03 novembre 2015 à 13H 00**;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**les échantillons par article, tel que détaillé au niveau de l'article 9 du règlement de la consultation doivent être déposés dans le bureau d'ordre du CNPAC, avant le lundi 02 novembre 2015 à 16h 30mn.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.